

Renforcement des capacités commerciales

- À la Conférence ministérielle de Bali, les ministres sont convenus d'un mécanisme de suivi pour évaluer la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement énoncées dans les Accords de l'OMC.

- Le « paquet de Bali » contient un certain nombre de décisions ministérielles visant à aider les pays les moins avancés à mieux s'intégrer dans le système commercial multilatéral.

- Le quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce s'est déroulé à l'OMC en juillet; il a attiré 1 400 délégués qui ont participé à ses 54 séances organisées sur le thème «Se connecter aux chaînes de valeur».

- En 2013, l'OMC a engagé 281 activités d'assistance technique pour aider les fonctionnaires gouvernementaux des pays en développement à mieux comprendre le système commercial multilatéral.



Commerce et développement	102
Pays les moins avancés	103
Petites économies	105
Aide pour le commerce	106
Quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce	108
Cadre intégré renforcé	110
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	112
Coopération technique et formation	114



Informations de base sur le renforcement des capacités commerciales

L'OMC s'efforce d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales et leur accorde des délais plus longs pour mettre en œuvre les accords commerciaux. Des centaines de cours de formation sont organisés chaque année à l'intention des fonctionnaires de ces pays.

Commerce et développement

Le Comité du commerce et du développement de l'OMC a continué à travailler principalement sur le lien entre le commerce et le développement. Il a examiné la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement qui figurent dans les Accords et décisions de l'OMC, ainsi que la participation des économies en développement au commerce mondial. Le Comité a aussi continué à mettre en œuvre le Programme de travail sur le commerce électronique. Parmi les questions clés examinées par le Sous-Comité des pays les moins avancés (PMA) figuraient les activités de renforcement des capacités, l'accès aux marchés pour les PMA et l'assistance technique.

Plusieurs propositions ont été examinées dans le contexte du mandat donné au Comité par la huitième Conférence ministérielle de l'OMC en 2011 et consistant à mener des travaux ciblés sur le lien entre le commerce et le développement. La Chine, Cuba, l'Équateur, l'Inde et le Groupe africain ont proposé que le Secrétariat de l'OMC mette à jour son document sur la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD) qui figurent dans les Accords et décisions de l'OMC. Le Comité a aussi effectué son examen périodique de la participation des pays en développement au système commercial multilatéral, pour lequel le Secrétariat de l'OMC avait établi une note d'information.

Les Ministres réunis à Bali pour la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC ont finalement adopté le mécanisme de suivi qui faisait l'objet de négociations depuis de nombreuses années dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité: il s'agit d'analyser et d'examiner tous les aspects de la mise en œuvre des dispositions relatives au TSD qui figurent dans les Accords de l'OMC (voir page 10). En 2013, l'accès en franchise de droits et sans contingent pour les PMA est resté un point permanent de l'ordre du jour du Comité lors de ses trois sessions ordinaires formelles. Au cours de la session spécifique du Comité consacrée aux accords commerciaux régionaux, les Membres de l'OMC ont examiné les aspects relatifs au commerce des marchandises de l'Accord de libre-échange entre l'Inde et la Malaisie.

Le Comité a reçu le rapport de la 47^e session du Groupe consultatif commun (GCC) du Centre du commerce international

(ITC). Le GCC est l'organe de décision de l'ITC, organisme de promotion du commerce des pays en développement parrainé conjointement par l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les travaux de l'ITC sont axés sur l'assistance aux petites et moyennes entreprises des pays en développement.

Commerce électronique

Le Comité a organisé un atelier public sur «le commerce électronique, le développement et les petites et moyennes entreprises», conformément à la décision adoptée à la huitième Conférence ministérielle en vue de développer les travaux sur le commerce électronique pour renforcer les possibilités économiques/de développement, tout particulièrement dans les pays en développement et les PMA.

Cet atelier comportait différentes séances sur les travaux de recherche en cours et les tendances actuelles en matière de commerce électronique. Les intervenants étaient issus d'organisations intergouvernementales, des milieux universitaires, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises du secteur privé opérant dans les pays en développement. Des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants d'entreprises privées asiatiques, africaines et latino-américaines ont participé à des débats sur les grands défis à relever, notamment pour renforcer la connectivité Internet, développer la téléphonie mobile et adopter les réglementations nationales et régionales nécessaires pour stimuler la concurrence. Ils ont aussi évoqué la nécessité d'assurer l'accès au commerce électronique pour les micro, petites et moyennes entreprises, y compris les petits producteurs et fournisseurs. Le principal message à retenir de l'atelier est que les «pays les moins connectés» ont besoin d'une assistance pour surmonter ces difficultés.

À la Conférence ministérielle de Bali au mois de décembre, les Ministres ont décidé de poursuivre le Programme de travail sur le commerce électronique, en vue de continuer à redynamiser ces travaux tout en adhérant aux principes fondamentaux de l'OMC, y compris la non-discrimination, la prévisibilité et la transparence. Ils ont demandé au Conseil général de procéder à des examens périodiques à ses réunions de juillet et décembre 2014 et de juillet 2015, sur la base des rapports présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de



Informations de base sur le commerce et le développement

Le Comité du commerce et du développement est le point focal pour la coordination de toutes les activités de l'OMC dans le domaine du commerce et du développement. Il s'occupe de diverses questions, y compris tout ce qui concerne le développement, la coopération technique, la formation et les notifications au titre de la Clause d'habilitation, qui autorise les pays développés à accorder un traitement plus favorable aux pays en développement.





La Conférence ministérielle de Bali a approuvé l'ensemble de textes relatifs à l'accession du Yémen, un pays moins avancé, ouvrant ainsi la voie à son accession à l'OMC.

travail. Enfin, ils ont demandé aux gouvernements de continuer à exempter de droits de douane les transmissions électroniques, comme les appels téléphoniques ou les courriers électroniques, jusqu'à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en 2015.

Notifications concernant l'accès aux marchés

En 2013, le Comité a reçu des notifications, au titre de la Clause d'habilitation, concernant les schémas de préférences généralisées (schémas SGP) de l'Union européenne (UE), de la Norvège et de la Russie. Ces schémas permettent aux pays développés d'appliquer des tarifs préférentiels aux importations en provenance des pays en développement.

L'Union européenne a notifié à l'OMC son schéma SGP révisé, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. La notification de la Norvège présentait des modifications apportées récemment au schéma SGP, parmi lesquelles la création d'une nouvelle catégorie de pays bénéficiaires dans le cadre du sous-schéma SGP+. La notification de la Russie était la première présentée au Comité depuis l'accession du pays à l'OMC en 2012. En plus de ces trois notifications relatives aux schémas SGP, le Comité a aussi reçu une notification concernant les préférences commerciales accordées par l'Union européenne au Pakistan. Ces préférences ont été accordées pour une période limitée dans le but de promouvoir la relance de l'économie pakistanaise après les inondations de juillet et d'août 2010.

Coopération technique et formation

Le Comité a examiné les activités d'assistance technique et de formation de l'OMC (voir page 114). Il a pris note du Rapport annuel 2012 sur l'assistance technique et la formation, qui contient une description générale des activités, ainsi que du rapport annuel sur le suivi et l'évaluation de ces activités. En 2012, le Secrétariat de l'OMC a organisé à Genève et dans plusieurs pays Membres de l'OMC 343 activités d'assistance technique. La majorité de ces activités ont été organisées en partenariat avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Le Comité a adopté le Plan biennal d'assistance technique et de formation 2014-2015 à sa réunion d'octobre. Plusieurs thèmes, traditionnels pour certains, nouveaux pour d'autres, ont été définis comme des priorités pour 2014 et 2015. On remarque notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC) et le commerce

des services. Le Plan a pour but d'atteindre des résultats spécifiques concernant, entre autres choses, la mise en œuvre des Accords de l'OMC par les pays Membres, la participation des gouvernements aux négociations en vue de l'accession à l'OMC et le soutien aux travaux de recherche menés dans les établissements universitaires sur des sujets liés à l'OMC.

Pays les moins avancés

En 2013, le Sous-Comité des pays les moins avancés (PMA) a révisé le Programme de travail en faveur des PMA pour prendre en compte les faits nouveaux importants survenus depuis son lancement en 2002. Il a poursuivi les travaux sur l'accès aux marchés pour les PMA. Des études réalisées par le Secrétariat de l'OMC ont montré que les exportations des PMA demeuraient peu diversifiées. Le Sous-Comité a aussi examiné les progrès concernant la fourniture d'une assistance technique aux PMA. À Bali, les Ministres ont adopté un certain nombre de décisions qui concernent les PMA, y compris des lignes directrices sur les règles d'origine préférentielles.

Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA

L'une des réalisations importantes du Sous-Comité en 2013 a été la révision du Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA. Le programme révisé comprend sept thèmes, parmi lesquels l'accès aux marchés, l'accession des PMA à l'OMC, ainsi que l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Le nouveau programme, adopté en juin, tient compte des évolutions importantes enregistrées depuis 2002 en ce qui concerne les PMA. Il reflète ainsi le Programme d'action d'Istanbul adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011. Le Programme d'action prévoyait, entre autres choses, l'application de mesures efficaces d'assistance technique et de renforcement des capacités s'adressant en priorité aux PMA, notamment grâce au renforcement de la part de l'assistance au titre de l'Aide pour le commerce en faveur des PMA (voir page 106). L'accession des PMA à l'OMC devait être encouragée et facilitée.

Parmi les autres modifications apportées au Programme de travail figure l'inclusion d'une référence aux lignes directrices de



Informations de base sur les pays les moins avancés (PMA)

Le Sous-Comité des PMA a été établi en juillet 1995 en tant qu'organe subsidiaire du Comité du commerce et de l'environnement pour examiner les questions intéressant les PMA. Depuis la Conférence ministérielle de Doha en 2001, le Sous-Comité se consacrait essentiellement à la mise en œuvre du Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA, qui couvre différentes questions d'ordre systématique importantes pour ces pays, comme l'accès aux marchés, l'assistance technique et l'accession à l'OMC.

2012 relatives à l'accès des PMA. Le programme de travail révisé constitue le point de départ des travaux sur les questions concernant les PMA dans le système commercial multilatéral.

Accès aux marchés pour les PMA

Les questions relatives à l'accès aux marchés pour les PMA ont continué d'occuper une place centrale dans les travaux du Sous-Comité. Le Secrétariat de l'OMC a effectué des études sur les grandes tendances concernant le commerce des marchandises et des services des PMA et sur les conditions d'accès aux marchés des pays développés et des pays en développement en 2012 et 2013. Ces deux études présentent des données très utiles sur la participation des PMA au commerce mondial.

L'étude de 2013 montre que les exportations de marchandises et de services des PMA représentaient 233 milliards de dollars EU en 2012, soit 1,03 % du commerce mondial (presque deux fois plus qu'en 2000 – 0,53 %). Les exportations des PMA se distinguaient toujours par une base étroite et par l'existence d'un déficit commercial chronique. Les Membres de l'OMC se sont félicités de la place importante faite dans l'étude au commerce des services, mais le Groupe des PMA s'est dit préoccupé par la part insignifiante qu'il représente sur le marché mondial. Les Membres ont dit qu'ils étaient déterminés à rester particulièrement attentifs aux facteurs affectant le commerce des PMA et la compétitivité de ces pays sur les marchés mondiaux.

Assistance technique et renforcement des capacités

Le Sous-Comité suit régulièrement l'avancement des activités d'assistance technique liée au commerce proposées par l'OMC aux PMA et des autres initiatives en matière de renforcement des capacités auxquelles l'OMC participe, telles que le Cadre intégré renforcé (CIR) (voir page 110). En moyenne, 48 % de l'assistance technique fournie au cours des dernières années concernait les PMA. Il y a eu notamment plusieurs programmes de stages, qui ont apporté un soutien utile aux missions des PMA pour traiter les questions relatives à l'OMC.

Un rapport établi par le Secrétariat exécutif du CIR a permis aux Membres de l'OMC de prendre connaissance de renseignements actualisés sur les activités du CIR, qui concernent 49 pays : 46 PMA et 3 pays retirés récemment de la liste des PMA (Cabo Verde, Maldives et Samoa). À la fin de 2013, les projets de la catégorie 1 (renforcement des capacités institutionnelles et études diagnostiques sur l'intégration du commerce, qui aident à identifier les domaines prioritaires) approuvés et mis en œuvre étaient au nombre de 46. Au total, huit mises à jour d'EDIC ont été approuvées en 2013. Neuf projets additionnels de la catégorie 2 ont été approuvés pour mise en œuvre en 2013, ce qui porte le nombre total de projets de cette catégorie à 21. Les projets de la catégorie 2 sont essentiellement des interventions sectorielles découlant des activités liées aux EDIC (voir page 110).

Les Membres de l'OMC ont continué de souligner l'importance du CIR pour le renforcement des capacités commerciales des PMA. À la Conférence ministérielle de Bali, les Ministres des PMA ont à nouveau appelé de leurs vœux une prolongation du CIR au-delà de 2015 et ont mentionné un certain nombre d'éléments qui permettraient de renforcer le processus du CIR.

Paquet de Bali : décisions concernant les PMA

Accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent

Il a été décidé à la neuvième Conférence ministérielle que les pays développés Membres qui n'offraient pas encore un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC) pour au moins 97 % des produits originaires des PMA s'efforceraient d'améliorer leur pourcentage actuel d'accès aux marchés FDSC pour ces produits, comme convenu à la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005.

La Décision ministérielle prévoit aussi que les pays en développement Membres qui se déclarent en mesure de le faire s'efforceront d'offrir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA, ou s'efforceront d'améliorer leur pourcentage actuel d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour ces produits. Soucieux d'accroître la transparence, les Ministres ont par ailleurs décidé que les Membres notifieraient les programmes d'accès aux marchés FDSC en faveur des PMA et toutes autres modifications pertinentes conformément au Mécanisme pour la transparence des arrangements commerciaux préférentiels. Ce mécanisme est une base de données mise à disposition du public sur les schémas préférentiels non réciproques. Il a aussi été donné pour instruction au Conseil général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de la Décision à la prochaine Conférence ministérielle.

Les Membres ont fait des progrès significatifs vers la réalisation de l'objectif qui est d'offrir un accès aux marchés FDSC depuis l'adoption de la Décision de Hong Kong. La quasi-totalité des Membres développés offrent un accès aux marchés FDSC total ou presque total, et un certain nombre de pays en développement Membres accordent aussi un degré significatif d'accès aux marchés FDSC aux produits des PMA.

Règles d'origine préférentielles

La Décision ministérielle de Bali sur les règles d'origine préférentielles en faveur des PMA contient, pour la première fois, un ensemble de lignes directrices multilatérales conçues pour aider les PMA à mieux tirer parti des préférences qui leur sont accordées. Des règles d'origine aussi transparentes, simples et objectives que possible faciliteront l'identification des produits originaires des PMA, qui pourront ainsi bénéficier d'un traitement préférentiel dans les pays importateurs. La décision reconnaît que chaque pays qui accorde des préférences commerciales aux PMA a sa propre méthode pour déterminer les règles d'origine, et invite les Membres à se référer à la décision ministérielle lorsqu'ils élaborent ou développent leurs arrangements individuels en matière de règles d'origine applicables en ce qui concerne les PMA.

La décision reconnaît des moyens de conférer l'origine et donne des exemples de cas dans lesquels il est possible de rendre les règles d'origine préférentielles plus faciles à respecter. Les lignes directrices invitent aussi les Membres à faire en sorte que les exigences en matière de documents requis soient aussi transparentes et simples que possible, afin de contribuer à réduire les coûts associés pour les PMA. Par ailleurs, la décision renforce la transparence des règles d'origine préférentielles pour les PMA. L'organe de l'OMC compétent (le Comité des règles d'origine) examinera chaque année l'évolution de la situation en

ce qui concerne les règles d'origine préférentielles applicables aux importations en provenance des PMA, conformément aux lignes directrices, et fera rapport au Conseil général.

Dérogation concernant les services pour les PMA

Les Ministres ont donné pour instruction au Conseil du commerce des services d'engager un processus visant à promouvoir la mise en œuvre rapide de la dérogation concernant les services pour les PMA adoptée à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC en 2011. Les Membres de l'OMC convoqueront une réunion de haut niveau six mois après la présentation d'une demande collective des PMA identifiant les secteurs et modes de fourniture qui les intéressent particulièrement du point de vue des exportations. À cette réunion, les Membres développés et les Membres en développement en mesure de le faire indiqueront les secteurs et modes de fourniture pour lesquels ils comptent accorder un traitement préférentiel aux services et fournisseurs de services des PMA. Les Membres sont aussi encouragés à tout moment à accorder des préférences aux services et fournisseurs de services des PMA, conformément à la décision relative à la dérogation.

La décision ministérielle souligne aussi l'importance qu'il y a à développer l'assistance technique et à renforcer la capacité des PMA d'offrir des services au niveau national et à l'exportation. Elle vise à accroître la participation des PMA au commerce mondial des services.

Coton

À Bali, les Ministres ont reconnu l'importance vitale du coton pour l'économie d'un certain nombre de pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Basée sur une proposition présentée par les pays du groupe «Coton-4» – Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad – en octobre 2013, la décision ministérielle couvre à la fois les aspects commerce et les aspects développement de la question du coton. Elle réaffirme l'«attachement» des Membres de l'OMC «au dialogue en cours» et leur «engagement» de faire progresser les négociations sur le coton liées au commerce, conformément aux objectifs convenus en 2005 à la Conférence ministérielle de Hong Kong.

La décision prescrit aussi que les Membres doivent se réunir deux fois par an pour examiner, d'une part, les renseignements les plus récents disponibles et, d'autre part, les faits nouveaux concernant l'accès aux marchés, le soutien interne et les subventions à l'exportation du coton, ainsi que les mesures tarifaires et non tarifaires appliquées aux exportations de coton, en particulier en provenance des PMA. Ces sessions entreront dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Les Ministres



ont aussi réaffirmé l'importance des aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement et souligné en particulier les travaux menés dans le contexte du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton pour examiner et suivre l'aide concernant spécifiquement le coton ainsi que les programmes de soutien aux infrastructures et autres activités d'assistance relatives au secteur du coton.

Petites économies

Le Comité du commerce et du développement a tenu deux sessions formelles spécifiques consacrées à l'examen des questions soulevées par les petites économies vulnérables (PEV). Ces travaux ont porté principalement sur la mise en œuvre des instructions données au niveau ministériel en vue d'examiner l'incidence des règles de l'OMC sur les petites économies et les contraintes liées au commerce auxquelles elles sont confrontées, ainsi que d'analyser les effets sur ces pays de l'ouverture du commerce et des mesures non tarifaires.

En 2013, plusieurs petites économies ont demandé au Secrétariat de l'OMC de poursuivre les recherches (entreprises en 2012) sur les effets de différentes mesures non tarifaires (MNT, comme les réglementations sanitaires et phytosanitaires) sur leurs principales exportations. Ces recherches ont permis d'établir un rapport détaillé qui a été examiné dans le cadre d'un atelier organisé sous l'égide du Comité en octobre.

L'atelier a porté principalement sur les travaux menés en ce qui concerne les MNT par des gouvernements et des organisations intergouvernementales, comme le Centre du commerce international (ITC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et sur les initiatives des pays développés visant à aider les petites économies à se mettre en conformité avec davantage de prescriptions liées aux MNT en vue d'accroître leurs exportations.

Décision de Bali

La neuvième Conférence ministérielle de l'OMC a décidé de poursuivre les travaux sur les petites économies dans le cadre de la session spécifique sous la responsabilité du Conseil général. Les activités seront axées sur le Programme de travail sur les petites économies et, en particulier, sur les difficultés et les possibilités rencontrées par les petites économies lorsqu'elles intègrent les chaînes de valeur mondiales dans le commerce des marchandises et des services.



Informations de base sur les petites économies

Le Comité du commerce et du développement, réuni en session spécifique, est responsable de la supervision des travaux sur les petites économies et suit l'avancement de l'examen des propositions faites par les petites économies vulnérables dans les différents organes de l'OMC et dans les groupes de négociation du Cycle de Doha. Les petites économies, qui sont majoritairement mais pas exclusivement des petits États insulaires, ne constituent pas un groupe défini à l'OMC.

Aide pour le commerce

L'Aide pour le commerce continue à mobiliser des ressources internationales. D'après les données les plus récentes dont on dispose, les engagements ont baissé de 14 % en 2011, à 41,5 milliards de dollars EU, mais ils se situent encore 57 % au-dessus de la période de référence 2002-2005. Il s'agit toujours d'engagements « additionnels », c'est-à-dire d'un nouveau financement et pas de fonds transférés d'autres programmes d'aide. Le thème du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui s'est tenu en juillet, était « Se connecter aux chaînes de valeur ». En décembre, la Conférence ministérielle de l'OMC a renouvelé le mandat donné au Directeur général de mener des actions de soutien à l'Aide pour le commerce.

L'Aide pour le commerce a évolué en un partenariat mondial et régional dont les acteurs agissent de concert avec le secteur privé pour surmonter les contraintes nationales et régionales qui entravent le développement du commerce. Les figures 1 et 2 présentent une ventilation des engagements au titre de l'Aide pour le commerce, par région et par catégorie. Les efforts déployés jusqu'à présent ont porté leurs fruits et des progrès importants ont été accomplis mais, compte tenu des perspectives économiques incertaines au niveau mondial et des pressions budgétaires dans les pays donateurs, la mobilisation d'un financement pour l'Aide pour le commerce est une gageure. Dans ce contexte, on a constaté pour 2012 encore un léger déclin global des engagements bilatéraux au titre de l'Aide pour le commerce, qui représentent 60 % du total des engagements.

En 2013, le Comité du commerce et du développement a tenu trois sessions formelles sur l'Aide pour le commerce, au cours desquelles les Membres ont examiné l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail 2012-2013, et les partenaires et organisations ont rendu compte de leurs travaux sur l'Aide pour le commerce. Le thème du programme de travail était « Approfondir la cohérence ». Cinq domaines clés étaient à l'honneur : mobilisation de ressources, intégration du commerce dans les plans et programmes de développement, intégration commerciale régionale, développement du secteur privé, suivi et évaluation de l'Aide pour le commerce.

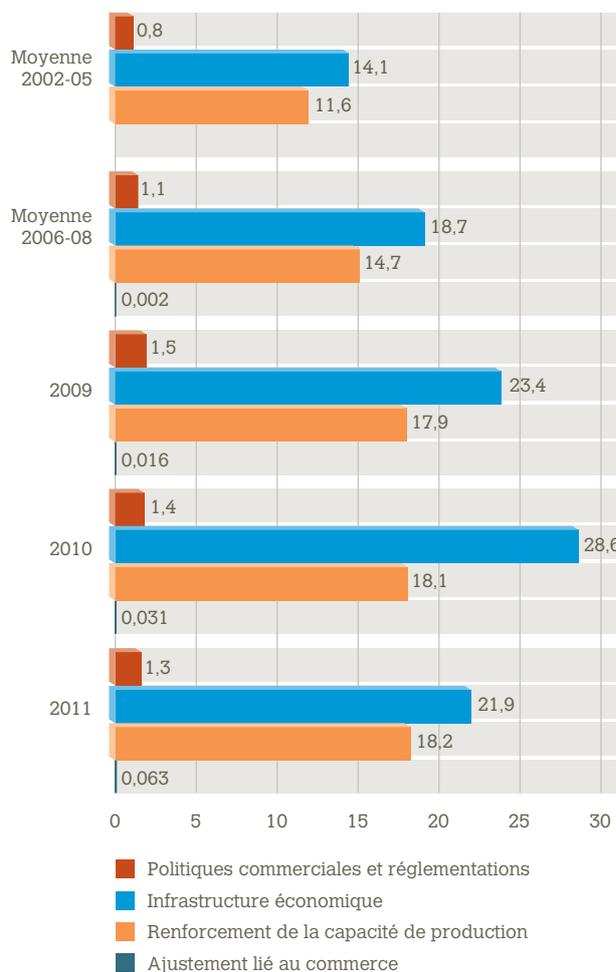
Un atelier conjoint OMC/Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le suivi et l'évaluation de l'Aide pour le commerce en 2013 a été organisé dans le



Informations de base sur l'aide pour le commerce

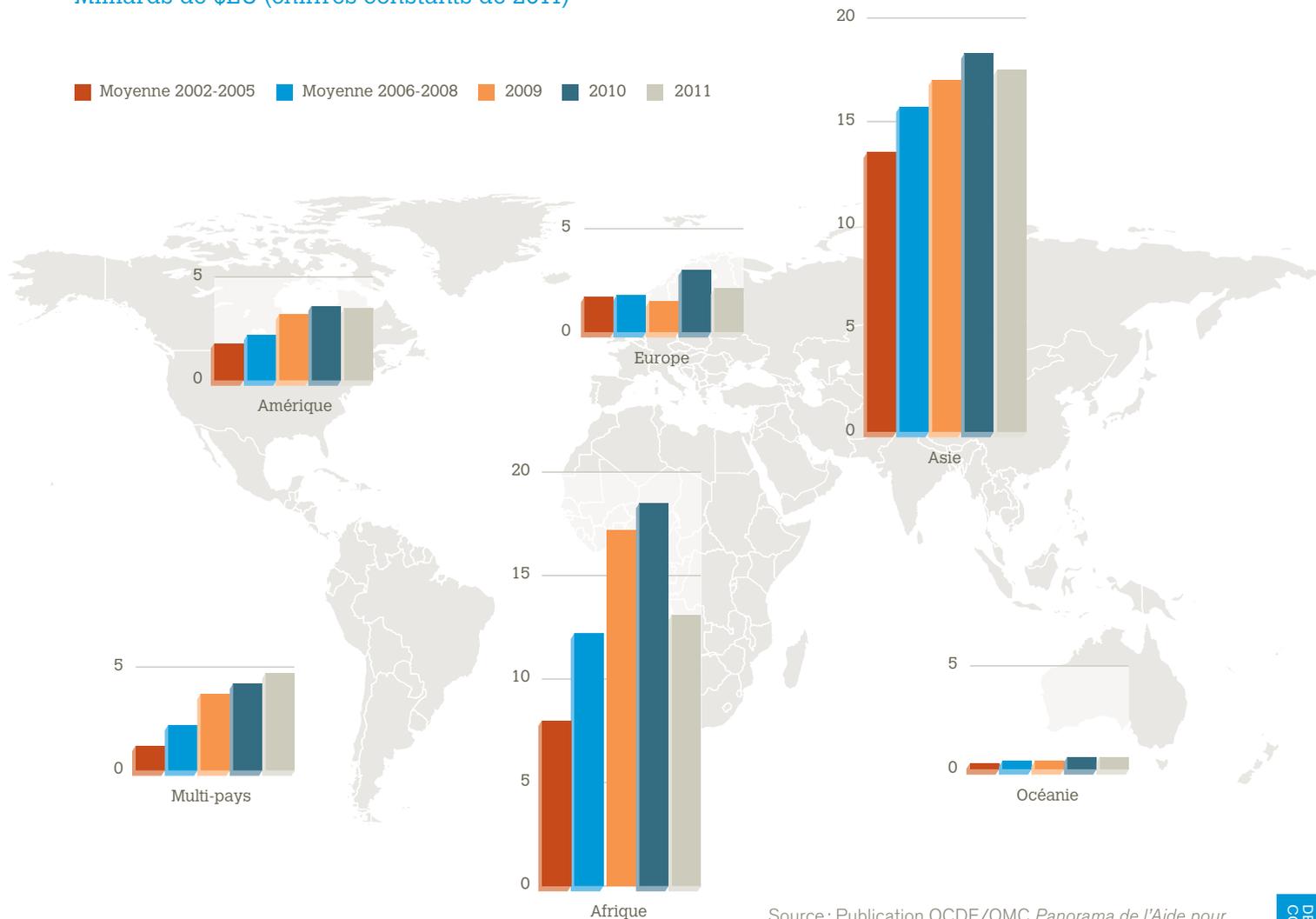
L'initiative Aide pour le commerce a été lancée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong en 2005. Elle vise à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à tirer parti des possibilités offertes par le système commercial multilatéral. Elle les aide à développer les compétences et les infrastructures commerciales dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer parti, et pour accroître leurs échanges.

Figure 1: Engagements au titre de l'Aide pour le commerce, par catégorie
Milliards de \$EU (chiffres constants de 2011)



Source : Publication OCDE/OMC *Panorama de l'Aide pour le commerce 2013 : Se connecter aux chaînes de valeur*.

Figure 2: Engagements au titre de l'Aide pour le commerce, par région
Milliards de \$EU (chiffres constants de 2011)



Source : Publication OCDE/OMC *Panorama de l'Aide pour le commerce 2013 : Se connecter aux chaînes de valeur*.

cadre de la préparation du quatrième Examen global en juillet. Les résultats de cet exercice ont été présentés dans une série de cinq rapports sectoriels portant sur l'agroalimentaire, les technologies de l'information et de la communication, les textiles et les vêtements, le tourisme, et le transport et la logistique. Ces rapports ont ensuite été synthétisés dans une publication conjointe OCDE-OMC intitulée *Panorama de l'Aide pour le commerce : Se connecter aux chaînes de valeur*.

Quatrième Examen global

Le quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce avait pour thème « Se connecter aux chaînes de valeur ». Il a offert l'occasion d'examiner l'Aide pour le commerce dans le contexte d'un système commercial mondial qui se caractérise de plus en plus par des chaînes d'approvisionnement nationales, régionales et mondiales. L'expansion mondiale des chaînes de valeur offre de nouvelles possibilités à de nombreux pays en développement (voir page 108).

Soutien au niveau ministériel

L'Examen global s'est achevé par un appel lancé aux Ministres afin qu'ils réaffirment leur engagement à l'égard de l'initiative Aide pour le commerce et qu'ils renouvellent le mandat donné au Directeur général de mener des actions de soutien à l'Aide pour le commerce. Les Ministres ont fait une déclaration dans ce sens à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali en décembre. Le Secrétariat de l'OMC, en consultation avec les Membres de l'OMC et les organisations partenaires, établira un nouveau programme de travail pour l'Aide pour le commerce qui servira de cadre pour la conduite des activités en 2014-2015 ; l'Aide pour le commerce sera aussi considérée dans le contexte plus large du programme de développement pour l'après-2015.

Quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce

Le quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce a mis en lumière les possibilités que les chaînes de valeur mondiales peuvent offrir aux pays les moins avancés. Le taux de participation a été élevé et les discussions se sont appuyées sur un rapport OCDE-OMC concernant les expériences des parties prenantes.

Sur le thème « Se connecter aux chaînes de valeur », le quatrième Examen global a eu lieu à Genève du 8 au 10 juillet. Une quinzaine de Ministres de pays en développement, 17 chefs d'organisations internationales et régionales, des représentants de 15 entreprises du secteur privé et de nombreux diplomates chargés des questions commerciales, spécialistes et universitaires ont débattu de la façon dont l'Aide pour le commerce peut contribuer à l'intégration et à la progression des pays en développement dans les chaînes de valeur.

L'expansion des chaînes de valeur au niveau mondial, les différentes étapes de la production des marchandises faisant intervenir des entreprises diverses dans plusieurs pays, offre de nouvelles possibilités pour les pays en développement. Pour intégrer une chaîne de production internationale, il peut suffire qu'une entreprise soit performante en ce qui concerne une étape du processus de production, ce qu'on appelle souvent une « tâche ». En apprenant à effectuer d'autres « tâches », elle peut se développer et progresser dans la chaîne. Ces chaînes de valeur

ne s'inscrivent plus simplement dans un rapport Nord-Sud, c'est-à-dire pays développés/pays en développement. Elles donnent également lieu à des interactions commerciales régionales et Sud-Sud d'une complexité croissante et débordent le cadre des marchandises pour concerner aussi les services.

Voici quelques exemples : le Samoa produit des faisceaux de câbles pour les automobiles, qui sont une pièce essentielle du système nerveux électronique des voitures et camions produits au Japon. Le Sénégal est en train de devenir une plate-forme pour l'assemblage des voitures indiennes. Ford a construit des installations de production au Brésil, en Inde et au Viet Nam, en plus de l'usine de Detroit qui a produit le modèle T. Aujourd'hui, les produits sont fabriqués dans le monde, et non plus dans un pays X ou Y.

Pourtant, de nombreux pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés (PMA), restent en marge du commerce mondial, attirent des investissements étrangers ou





intérieurs limités et demeurent cantonnés dans la fourniture d'une gamme étroite de marchandises ou de services. Ils se heurtent à des obstacles importants, qui ont trait aux coûts de transport et aux infrastructures, à l'accès limité au financement du commerce et à un environnement difficile du point de vue réglementaire et pour les entreprises.

L'Examen global qui, pour la première fois, concernait aussi le secteur privé, était axé plus particulièrement sur trois questions fondamentales : la relation entre les chaînes de valeur, le commerce et le programme de développement pour l'après-2015 ; la manière dont l'Aide pour le commerce peut aider les pays en développement à intégrer les chaînes de valeur – et les avantages et difficultés associés en matière de développement ; les perspectives d'avenir de l'initiative d'Aide pour le commerce.

Rapport OCDE-OMC

L'Examen global a réuni 1 400 délégués qui ont participé à 54 séances plénières et activités complémentaires, sur des sujets très variés : exemples de succès africains sur les marchés mondiaux, études de cas de partenariats public-privé dans le contexte des chaînes de valeur, ou encore sécurité alimentaire.

Les discussions se sont appuyées sur un exercice de suivi préparatoire approfondi mené par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'OMC, conjointement avec le partenariat public-privé « Grow Africa », la Chambre de commerce internationale, le Centre du commerce international, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation mondiale du tourisme.

Le rapport OCDE/OMC a montré que les parties prenantes continuaient à participer activement à l'Aide pour le commerce. C'est ce qui ressort des 132 auto-évaluations effectuées par 80 pays en développement (y compris 36 PMA), 28 donateurs bilatéraux, 15 donateurs multilatéraux et 9 fournisseurs de coopération Sud-Sud. À cela s'ajoutent les avis exprimés par 524 entreprises (fournisseurs) de pays en développement sur les entraves à leur intégration dans les chaînes de valeur, et par 173 grandes entreprises (pour la plupart, mais pas exclusivement, des pays de l'OCDE) sur les difficultés rencontrées pour insérer des entreprises de pays en développement dans leurs chaînes de valeur.

Le rapport a aussi montré que l'initiative Aide pour le commerce produit des résultats tangibles en améliorant les résultats commerciaux et les conditions de vie des populations, en particulier des femmes, dans les pays en développement. Cependant, il faut poursuivre les efforts pour associer davantage le secteur privé, améliorer les conditions de l'activité des entreprises, renforcer les compétences professionnelles, créer des conditions favorables aux projets régionaux, cibler l'aide pour obtenir des résultats en matière de commerce et de développement, et utiliser l'aide pour mobiliser des investissements productifs.

Dans son discours de clôture de l'Examen global, le Directeur général M. Pascal Lamy a déclaré ce qui suit : « Ces trois jours n'ont pas été seulement trois jours de chiffres, de rapports et d'analyses, mais cela a été aussi trois journées d'expériences. D'après n'importe quel critère, nous avons atteint les objectifs que nous nous sommes fixés au cours des trois derniers jours. Et tout cela dans un seul but : mettre le commerce au service du développement. »



Cadre intégré renforcé

En 2013, le Cadre intégré renforcé (CIR) a poursuivi son expansion. La participation et l'intérêt manifesté ont augmenté, de même que le nombre de projets en cours dans les pays du CIR. À ce jour, 46 pays bénéficient d'une aide, contre 40 à la fin de 2011, pour renforcer les institutions commerciales et surmonter les obstacles au commerce. Au 31 décembre 2013, le CIR avait reçu des annonces de contributions de 251 millions de dollars EU et des contributions d'environ 190 millions de dollars EU (contre 178 millions de dollars EU en 2012).

Le CIR, programme de «partenariat en action» dans le cadre de l'Aide pour le commerce en faveur des pays les moins avancés (PMA), aide les pays les plus pauvres à s'intégrer dans le système commercial mondial. Son rôle est de renforcer les institutions et les bases commerciales et de lancer des projets prioritaires dans des domaines tels que la création de valeur ajoutée dans le secteur agricole, la facilitation des échanges, la promotion des exportations et le renforcement des capacités. Le CIR opère dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra, qui permettent de surveiller la manière dont les donateurs et les bénéficiaires respectent leurs engagements.

Au vu des résultats positifs d'un examen à mi-parcours indépendant réalisé en 2012, la phase actuelle du programme a été prorogée de deux ans jusqu'à la fin de 2015, avec un délai opérationnel supplémentaire jusqu'à la fin de 2017. En 2013, les activités du CIR ont été concentrées sur les domaines mis en évidence dans l'examen à mi-parcours. La participation des PMA au processus est essentielle pour obtenir des résultats qui contribuent à améliorer les conditions de vie dans les communautés les plus démunies. En 2014, le CIR fera l'objet d'une évaluation complète qui permettra au partenariat de décider de l'avenir et des modalités du programme après 2015.

Augmentation du nombre de projets

Le programme accorde un financement aux pays dans le cadre de la catégorie 1 et de la catégorie 2. Avant de recevoir des fonds au titre de la catégorie 1, les pays admis récemment peuvent aussi obtenir des fonds pour des projets facilitant la mise en œuvre du CIR. Les projets de la catégorie 1, qui comprennent un soutien pour le renforcement des capacités institutionnelles et des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC), aident les pays à identifier et à surmonter les obstacles au commerce, à la croissance économique et au développement durable. Les EDIC fournissent une base d'action pour les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement. Les projets de la catégorie 2 renforcent les capacités commerciales sur le plan de l'offre et permettent de financer des activités identifiées comme prioritaires au cours de la première phase.

En 2013, le nombre total de projets de la catégorie 1 approuvés est passé à 46, contre 29 à la fin de 2010. Parmi ces projets, 36 prévoyaient un soutien pluriannuel pour intégrer le commerce et coordonner les activités prioritaires, et 10 étaient des projets EDIC et pré-EDIC. Huit mises à jour d'EDIC ont été approuvées en 2013. Neuf projets additionnels de la catégorie 2 ont été approuvés pour mise en œuvre en 2013, ce qui porte le nombre total de projets de cette catégorie à 21, contre un seul à la fin de 2011. À l'heure actuelle, il existe une réserve de plus de 24 projets de la catégorie 2.

Les projets de la catégorie 2 approuvés en 2013 prévoient notamment de promouvoir le secteur de la gomme arabique au Tchad, l'infrastructure et les services logistiques à l'aéroport international de Banjul en Gambie, la commercialisation des mangues et des produits associés en Guinée, l'infrastructure et l'accès aux renseignements au Laos, la modernisation du système douanier aux Maldives, le secteur des plantes médicinales et aromatiques au Népal, le développement des exportations et la diversification des marchés pour le secteur du chyangra pashmina au Népal, la compétitivité de la chaîne de valeur des cuirs et peaux au Niger, et les pratiques entrepreneuriales durables dans le secteur de l'apiculture en Zambie.



Informations de base sur le Cadre intégré renforcé

Le Cadre intégré renforcé (CIR) pour l'assistance liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (PMA) est un programme multidonateurs qui aide les PMA à jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral. Dans le cadre du CIR, les PMA unissent leurs efforts à ceux des 23 donateurs et des 6 principales organisations internationales participantes, y compris le Fonds monétaire international, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et l'OMC. D'autres partenaires de développement, tels que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et l'Organisation mondiale du tourisme, agissent en qualité d'observateurs.



En RDP lao, le CIR met en œuvre des projets visant à développer la production durable de la soie, avec le soutien du gouvernement du Japon et du Fonds pour le développement du commerce.

Suivi, évaluation et renforcement des capacités

Une gestion axée sur les résultats est appliquée par 36 pays du CIR qui mettent en œuvre des projets de catégorie 1, grâce à des cadres de suivi et d'évaluation. Dans ce contexte, des programmes de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation, de présentation des résultats et de communication ont été déployés en 2013 en Zambie pour onze pays africains du CIR (Gambie, Lesotho, Libéria, Malawi, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie) ainsi qu'au Yémen, avec la participation du Cambodge pour l'échange de données d'expérience. Une formation en matière de communication a été dispensée pour les parties prenantes du CIR au Burkina Faso à la fin de 2013.

Développement du partenariat et nouvelles contributions

En avril 2013, le Myanmar a rejoint le CIR, ce qui porte le nombre total des pays participants à 49. À l'exception de Cabo Verde, des Maldives et du Samoa, tous sont des PMA.

M. Ratnakar Adhikari (Népal) est devenu le nouveau Directeur exécutif du CIR en octobre 2013. Il a succédé à Mme Dorothy Tembo (Zambie), arrivée au terme de son mandat de cinq ans. En décembre, le Conseil du CIR a accepté l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) comme nouvelle organisation observatrice.

Au niveau international

Au cours de la première journée du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce, organisé à Genève du 8 au 11 juillet 2013, le Directeur général de l'OMC a présidé une réunion avec les chefs de secrétariat des organisations du CIR. Ces derniers se sont engagés à nouveau à aider les communautés les plus pauvres du monde à tirer davantage profit des réseaux commerciaux mondiaux alors que la communauté internationale s'apprête à adopter un programme de développement pour l'après-2015. Le CIR a organisé une table ronde, conjointement avec le gouvernement caboverdien, sur le thème « Croissance et réduction de la pauvreté grâce à la transformation et à l'intégration mondiale », et une autre activité intitulée « La musique comme source de revenus : l'expérience du Cap-Vert » avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

À la quatrième réunion annuelle du Comité directeur du CIR, la nouvelle version du site Web du CIR (www.wto.org/cir) a été présentée. Le film « Trading Stories » a été projeté et des prix ont été remis au Bénin, à Cabo Verde, à la Gambie et au Sénégal, gagnants du concours de photographie pour les PMA du CIR.

Le CIR a été mentionné comme mécanisme important pour l'Aide pour le commerce et la coordination de l'assistance technique en faveur des PMA dans trois décisions adoptées par la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC (voir page 10), sur le coton, la mise en œuvre effective de la dérogation concernant le traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des PMA, et l'Accord sur la facilitation des échanges. À l'occasion d'un petit déjeuner de travail organisé par le CIR le 4 décembre 2013 en marge de la Conférence, les Ministres des PMA et des pays donateurs du CIR ont souligné à quel point le partenariat était pertinent pour le commerce et les priorités économiques des PMA, comme l'avait confirmé l'examen à mi-parcours mené en 2012. Les Ministres ont discuté avec les dirigeants et les représentants d'organisations partenaires du CIR – à savoir le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OMC et la Banque mondiale – des réalisations du CIR et des défis à relever après Bali et dans le contexte du débat sur le développement durable après 2015.

Les Ministres du Burundi, du Laos et du Libéria ont souligné les résultats obtenus par leur pays dans l'utilisation de la plateforme qu'offre le CIR pour la mobilisation des ressources, la coordination des donateurs, le développement du commerce et du secteur privé, et l'intégration du commerce dans les politiques nationales de développement, en vue de promouvoir le dialogue entre secteurs public et privé. Le CIR s'est félicité de l'annonce de contribution de 3 millions de dollars EU faite par la Suède en faveur du Fonds d'affectation spéciale. Ce don porte la contribution totale de la Suède à 14 millions de dollars EU depuis la Conférence d'annonce de contributions pour le CIR qui s'est tenue à Stockholm en 2007. Le Danemark, les États-Unis, la Finlande et l'Union européenne ont également réaffirmé leur soutien au programme.

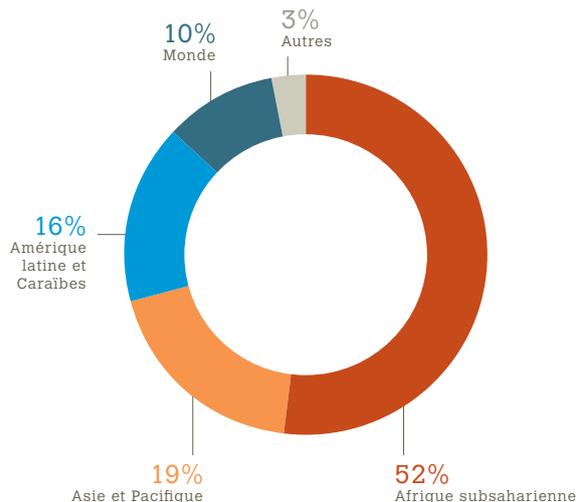
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) – instrument de l'Aide pour le commerce qui aide les pays en développement à respecter les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) – a continué à sensibiliser, à mobiliser des ressources, à renforcer la collaboration et à identifier et diffuser les bonnes pratiques pour rendre plus efficace la coopération technique dans le domaine SPS. Il a aussi apporté un soutien et un financement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets qui favorisent le respect des prescriptions SPS internationales. D'après les conclusions d'un examen indépendant, « les résultats sont impressionnants et témoignent du fonctionnement efficace du STDF ».

En 2013, le STDF a lancé des travaux de recherche dans certains pays et régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour analyser la mise en œuvre des mesures SPS dans le contexte de la facilitation des échanges (y compris l'Annexe C de l'Accord SPS de l'OMC). L'objectif est d'identifier et d'analyser les expériences, leçons et bonnes pratiques, et d'encourager le dialogue sur ce sujet, afin d'améliorer la mise en œuvre des contrôles SPS de manière à favoriser un commerce sûr tout en réduisant les coûts des transactions commerciales. Ces travaux sont menés en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, TradeMark Southern Africa et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Des résultats préliminaires seront présentés à l'occasion de la réunion du Comité SPS de l'OMC en mars 2014.

Les 24-25 juin 2013, le STDF a organisé un atelier sur un outil d'analyse décisionnelle multicritères (ADM) susceptible d'aider les pays en développement à hiérarchiser les options

Figure 3: Répartition géographique des projets et des dons pour l'élaboration de projets du STDF (nombre)



pour renforcer les capacités en matière SPS aux fins de l'accès aux marchés. L'objectif était de faire le point sur les expériences et les leçons retenues de l'application de cet outil et de formuler des recommandations pour la poursuite des travaux. Il a été recommandé notamment de réviser le manuel d'utilisation existant en ajoutant des exemples et des études de cas pour le rendre plus convivial, d'encourager une utilisation accrue de l'outil d'ADM dans les processus de planification et d'établissement des priorités au niveau national/régional, ainsi que de surveiller et d'évaluer l'utilisation courante de l'outil pour tirer des leçons des expériences et les faire connaître. Ces travaux commenceront en 2014.

En marge de la réunion de juin 2013 du Comité SPS de l'OMC, le STDF a présenté, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)



Informations de base sur le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

Le STDF est un partenariat mondial qui aide les pays en développement à renforcer leur capacité d'appliquer les normes, les directives et les recommandations internationales dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS), afin d'améliorer la santé des personnes et des animaux et la préservation des végétaux, ainsi que leur capacité de gagner et de maintenir un accès aux marchés. Ces travaux contribuent à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement dans les pays en développement. Le Fonds a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé et l'OMC, et il est financé par des contributions volontaires. L'OMC en assure le secrétariat.



et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la version finale de son étude sur le commerce international et les espèces exotiques envahissantes. Cette étude examine et analyse les concepts et principes clés ayant trait aux espèces exotiques envahissantes et au commerce international dans le contexte de l'Accord SPS, de la Convention sur la diversité biologique et des deux organisations de normalisation compétentes, la CIPV et l'OIE. Elle porte également sur diverses initiatives de renforcement des capacités destinées à gérer l'entrée et la dissémination des espèces exotiques envahissantes (y compris les parasites et les maladies animales), examine les défis communs et les bonnes pratiques, et présente un certain nombre de recommandations ciblées.

Quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce

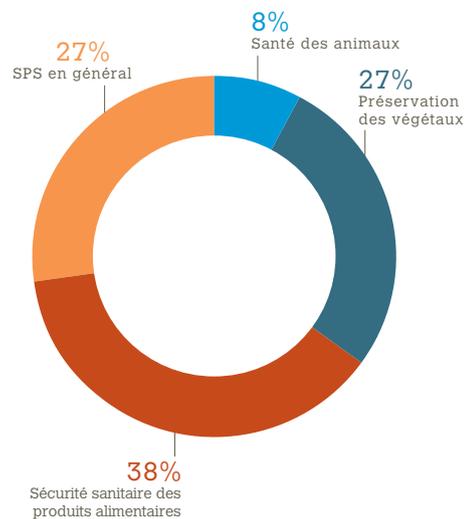
Lors du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui s'est tenu à l'OMC du 8 au 10 juillet 2013 (voir page 108), le STDF a organisé, en collaboration avec le Canada et les Pays-Bas, une activité complémentaire sur les partenariats public-privé (PPP) dans les chaînes de valeur. Les travaux menés par l'Institut Nord-Sud (Canada) et par le STDF sur les partenariats public-privé liés au commerce et au domaine SPS ont été présentés et ont donné lieu à un dialogue entre experts du secteur public et du secteur privé sur les principaux enseignements tirés en la matière. Les participants ont souligné qu'il était important d'établir des rapports de confiance entre les partenaires pour faire en sorte que les prescriptions exigeantes en matière SPS ne deviennent pas des obstacles au commerce dissimulés. Il était aussi important d'assurer la continuité du dialogue entre les partenaires, et de mesurer et de présenter régulièrement les résultats et les réalisations.

Le STDF a participé activement à une série de conférences, d'ateliers de formation et de réunions et séances d'information aux niveaux international, régional et national, et a fait rapport au Comité SPS de l'OMC sur ses activités et son fonctionnement. Le STDF a continué à collaborer étroitement avec d'autres initiatives concernant l'Aide pour le commerce, y compris le Cadre intégré renforcé (voir page 110).

Dons pour l'élaboration de projets

Huit dons pour l'élaboration de projets (DEP) et 4 projets ont été approuvés en 2013, ce qui porte à 60 et 66 respectivement le nombre total de DEP et de projets financés par le STDF. Sur le nombre total de dons, 52 % sont allés à l'Afrique subsaharienne, 19 % à l'Asie et au Pacifique et 16 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes. En outre, 10 % des projets et des DEP peuvent être considérés comme des activités au niveau mondial (voir la figure 3). Sur une base thématique, 38 % des projets et des DEP ont été consacrés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, 27 % à la préservation des végétaux et 8 % à la santé des animaux, tandis que 27 % ont porté sur des questions

Figure 4: Domaines visés par les projets et les dons pour l'élaboration de projets du STDF (nombre)



SPS d'ordre général (voir la figure 4). Dans l'ensemble, le STDF a consacré aux pays les moins avancés et aux autres pays à faible revenu plus de 50 % des ressources destinées à la réalisation de projets.

Examen indépendant

Au cours du deuxième semestre de 2013, le STDF a fait l'objet d'un examen indépendant visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale à moyen terme (2012-2016). Cet examen, qui portait sur la période 2009-2013, a conclu ce qui suit : « les résultats sont impressionnants et témoignent du fonctionnement efficace du STDF ». L'examen a aussi salué le rôle du STDF dans la coordination des projets d'assistance – « une valeur ajoutée importante » – et a qualifié la performance du Secrétariat d'« efficace et économique ». Les projets ont été considérés « très bien adaptés aux besoins des bénéficiaires et aux politiques des partenaires et des donateurs ». Dans le domaine de la coordination, le STDF « s'est bien établi en tant que forum de référence pour l'échange de renseignements et la diffusion des bonnes pratiques en matière de conformité aux normes SPS ». Les recommandations sur la manière d'améliorer encore le fonctionnement du STDF, y compris en engageant plus de personnel pour renforcer son action et intensifier sa fonction de coordination, seront examinées par les Membres au début de 2014.

Coopération technique et formation

L'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) a renforcé le contenu et la qualité des programmes d'assistance technique de l'OMC, ainsi que certains aspects essentiels comme par exemple la gestion axée sur les résultats et la stratégie d'apprentissage progressif. L'OMC a organisé 281 activités d'assistance technique en 2013. Malgré une baisse du nombre d'activités par rapport à 2012, le nombre de participants a augmenté grâce à l'utilisation croissante des outils d'apprentissage en ligne, l'accent étant mis de plus en plus sur les pays les moins avancés (PMA) et l'Afrique.

Le nouveau Plan biennal d'assistance technique pour 2014-2015, adopté par le Comité du commerce et du développement en octobre 2013, intègre une gestion axée sur les résultats qui englobe la stratégie, les ressources, les méthodes de travail et les évaluations. Le Secrétariat de l'OMC l'a adoptée pour améliorer la planification, la prise de décisions, la transparence et la responsabilité. Au cours des deux prochaines années, l'IFCT assurera la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la communication des résultats clés inscrits dans le Plan.

L'IFCT a continué de mettre en pratique la stratégie d'apprentissage progressif. Un ensemble complet de lignes directrices et de critères de référence a été élaboré afin d'harmoniser le contenu, les méthodes d'enseignement et l'évaluation pour toutes les activités d'assistance technique dispensées par l'OMC. Des prérequis clairs ont été fixés pour les participants, ce qui devrait faciliter la sélection des candidats, la constitution de groupes de participants homogènes et le suivi d'un parcours d'apprentissage progressif.

L'OMC a continué d'associer des partenaires internationaux et régionaux à la fourniture de l'assistance technique liée au commerce, pour faire en sorte d'inclure une perspective régionale ou spécifique dans la formation. En dehors des cours, cette approche a été élargie au Programme de soutien aux établissements d'enseignement supérieur (voir page 137) et aux activités de sensibilisation.

Activités d'assistance technique

Les activités de formation dispensées par l'OMC ont porté sur pratiquement tous les thèmes liés au commerce et à l'OMC : des cours généraux sur l'OMC et les accords commerciaux multilatéraux aux cours plus spécialisés sur l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la propriété intellectuelle et bien d'autres sujets. L'OMC, acteur de premier plan pour le renforcement des capacités liées au commerce, a travaillé en partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales dans le but d'aider ses Membres à participer activement au système commercial multilatéral fondé sur des règles, à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent, à exercer leurs droits et à remplir leurs obligations. Conformément à l'approche axée sur les besoins, près de 40% des activités ont eu lieu au niveau national dans des pays Membres où des besoins spécifiques avaient été identifiés.

Le Secrétariat de l'OMC a continué de proposer des séminaires régionaux sur des sujets spécifiques, en renforçant le rôle de coordination des bureaux régionaux de l'IFCT. Cette approche a facilité l'interaction avec les bénéficiaires et les partenaires régionaux. En 2013, 23% des activités d'assistance technique ont été organisées pour des pays d'Afrique, 15% pour des pays d'Asie, 10% pour des pays d'Amérique latine et 10% pour des pays d'Europe centrale et orientale (voir le tableau 1).

Les activités dites « mondiales » ne sont pas destinées à une région particulière mais comprennent, par exemple, les cours organisés à Genève.

Il y a eu une diminution progressive, mais limitée, du nombre total d'activités de formation technique menées par le Secrétariat de l'OMC, en raison principalement du recours accru à l'apprentissage en ligne et d'un meilleur filtrage des demandes pour assurer la conformité aux besoins évalués.

Les PMA ont bénéficié d'environ 49% (contre 41% en 2012) des activités d'assistance technique, y compris les activités nationales organisées dans ces pays et les activités régionales et mondiales auxquelles ils ont participé. Plusieurs produits ont été spécialement conçus pour les PMA, ou leur sont destinés en priorité. Il s'agit, par exemple, des cours d'introduction de trois semaines à l'intention des PMA et des cours avancés pour les PMA.



Informations de base sur la coopération technique

Les programmes d'assistance technique de l'OMC sont coordonnés par l'Institut de formation et de coopération technique. Les activités (ou « produits ») de l'Institut comprennent l'apprentissage en ligne, des cours de formation aux niveaux mondial et régional, des programmes universitaires et des ateliers nationaux et régionaux. Les programmes d'assistance technique aident les Membres de l'OMC à mieux comprendre leurs droits et obligations dans le cadre du système commercial multilatéral, ce qui renforce la capacité de ces pays à tirer profit de leur participation au système.



Tableau 1 : Activités d'assistance technique par région, 2013¹

Région	Activités d'assistance technique nationales		Activités d'assistance technique régionales		Activités d'assistance technique mondiales ²		Autres (conférences)		Total	
Afrique	40	37%	16	30%	0	0%	10	28%	66	23%
Pays arabes et du Moyen-Orient	5	5%	6	11%	0	0%	3	8%	14	5%
Asie-Pacifique	25	23%	13	24%	0	0%	4	11%	42	15%
Europe centrale et orientale et Asie centrale	15	14%	9	17%	0	0%	4	11%	28	10%
Caraïbes	3	3%	4	7%	0	0%	0	0%	7	2%
Amérique latine	19	18%	6	11%	0	0%	4	11%	29	10%
Monde	0	0%	0	0%	84	100%	11	31%	95	34%
Total	107	100%	54	100%	84	100%	36	100%	281	100%

¹ Il se peut que le total ne soit pas égal à 100 car les chiffres ont été arrondis.

² Les activités dites « mondiales » ne sont pas destinées à une région particulière mais comprennent, par exemple, les cours organisés à Genève, l'apprentissage à distance, les programmes de stages et la fonction de conseil sur les questions juridiques.

Bénéficiaires de l'assistance technique

Le nombre de participants a continué d'augmenter au fil des ans pour atteindre plus de 13 000 bénéficiaires de l'assistance technique en 2013. Ce chiffre représente une augmentation de 6,4 % par rapport à l'année précédente (voir la figure 5). Cette augmentation a été rendue possible par l'utilisation plus répandue et plus efficace des ressources d'apprentissage en ligne mises à disposition gratuitement par l'OMC (<https://etraining.wto.org>).

La diversité des cours de formation en ligne permet de répondre à tous les besoins, une vingtaine de cours validés par des certificats étant proposés sur différents sujets généraux ou spécialisés dans les trois langues de l'OMC (anglais, français et espagnol). En outre, un nouveau type de cours (« My course ») a été mis à la disposition des participants pour les aider à identifier les lacunes dans leur connaissance de l'OMC et pour choisir des matériels de formation appropriés.

En 2013, 37 % des participants aux cours d'assistance technique venaient d'Afrique, 20 % d'Asie et du Pacifique et 17 % d'Amérique latine (voir la figure 6). Le nombre de bénéficiaires originaires des PMA a atteint 35 % du total des participants, ce qui montre que les plans d'assistance technique atteignent leur objectif consistant à mettre l'accent sur les PMA et l'Afrique.

Des efforts supplémentaires vont devoir être faits pour encourager la participation des femmes, qui ne représentaient que 45 % des participants aux cours en 2013. La répartition des cours par langue montre une préférence pour les formations en anglais, choisies par 60 % des participants. Le français représentait 21 % et l'espagnol 17 %, en plus de quelques activités dans d'autres langues.

En 2013, les participants à des cours de formation originaires de pays en cours d'accèsion à l'OMC étaient presque deux fois plus nombreux qu'en 2012. Ils représentaient quelque 13 % du total.

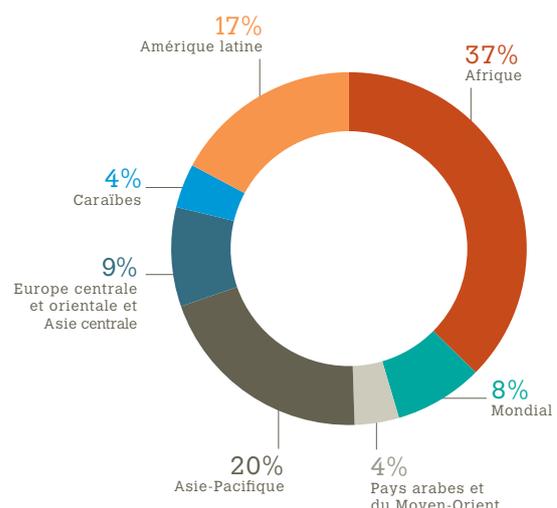
Centres de référence de l'OMC

En 2013, huit nouveaux centres de référence de l'OMC ont été établis ou modernisés, dont six en Afrique et deux dans la région Asie-Pacifique. Ces centres de référence de l'OMC, situés

Figure 5 : Participants à des activités d'assistance technique, par année (2012-2013)



Figure 6 : Participants par région, 2013*



* Il se peut que le total ne soit pas égal à 100 car les chiffres ont été arrondis. Les activités dites « mondiales » ne sont pas destinées à une région particulière mais comprennent, par exemple, les cours organisés à Genève, l'apprentissage à distance, les programmes de stages et la fonction de conseil sur les questions juridiques.



Le Cours régional de politique commerciale à l'intention des pays francophones d'Afrique, organisé en partenariat avec l'Université de La Manouba (Tunis), a eu lieu en mai 2013.

principalement dans les PMA, sont ouverts aux fonctionnaires, aux représentants des entreprises, aux universitaires et au grand public pour leur permettre d'accéder aux renseignements concernant l'OMC. Ils disposent de matériel informatique, de livres, de CD, de DVD et de tous les documents pertinents sur l'OMC. Ils ont pleinement accès aux bases de données, aux publications et aux matériels de formation de l'OMC. Les centres établis ou modernisés se situent au Botswana, au Burkina Faso, en Éthiopie (deux), au Gabon, à Madagascar, au Myanmar et au Vanuatu.

Lancé en 1997, le programme a considérablement évolué depuis. Il a été perfectionné afin de répondre convenablement aux besoins des PMA et des pays sans représentation à Genève. Les centres de référence permettent à ces pays de suivre l'évolution des activités de l'OMC. En outre, ils sont un moyen efficace de mener les activités d'apprentissage en ligne de l'OMC.

Les centres de référence peuvent être établis au sein d'une administration, par exemple un ministère, dans des établissements universitaires ou dans des organisations professionnelles, par exemple une chambre de commerce. Ils peuvent aussi être établis dans des organisations régionales/sous-régionales, afin d'améliorer leur collaboration avec les Membres de l'OMC et d'autres organisations.

Chaque centre de référence a un directeur qui est responsable de son fonctionnement au quotidien. Le Secrétariat de l'OMC forme les directeurs pour qu'ils acquièrent les connaissances techniques et les compétences nécessaires. Ces activités de formation sont organisées aussi bien à Genève que sur le terrain. Les centres de référence facilitent la participation de tous les pays aux discussions et prises de décisions à l'OMC. Il y a actuellement plus d'une centaine de centres opérationnels dans le monde.

Stages

Les programmes de stages de l'OMC offrent à des fonctionnaires gouvernementaux la possibilité d'acquérir une expérience pratique des questions concernant l'OMC, en vue de leur permettre de mieux contribuer au développement économique et social de leur pays. Pour le Programme de stages des Pays-Bas (NTP), les stages pour les missions, les stages de coordonnateurs régionaux et les stages sur l'accession, la priorité est donnée aux candidats venus d'Afrique et de PMA, de petites économies vulnérables et de pays en cours d'accession à l'OMC.

En 2013, 46 fonctionnaires, venus en majorité d'Afrique et d'Asie-Pacifique, ont bénéficié de l'un des programmes de l'OMC : 22 ont fait un stage pour une mission, 15 ont bénéficié du NTP, 7 ont fait un stage de coordonnateur régional et 2 un stage sur l'accession.

Financement du programme d'assistance technique

L'un des défis constants du programme d'assistance technique liée au commerce est la nécessité d'assurer le financement adéquat des activités en temps utile. Le programme est financé à 80% par le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement, qui est alimenté par les contributions volontaires des Membres de l'OMC (voir le tableau 2).

Au total, 24,6 millions de CHF avaient été mis à disposition au 30 novembre 2013, un chiffre comparable à celui de 2012, mais presque 1,5 million de moins qu'en 2011. Sur le financement total pour 2013, des contributions d'un montant de 13,6 millions de CHF ont été reçues pendant l'année, contre 12,1 millions en 2012. Quinze Membres ont contribué au Fonds global d'affectation spéciale, soit un de plus que l'année précédente. Il convient de noter que le calendrier des contributions est devenu moins prévisible ces dernières années. Cela peut s'expliquer dans une certaine mesure par le durcissement des politiques et règles nationales régissant ces types de contributions compte tenu du contexte économique dans lequel évoluent actuellement la plupart des gouvernements.

Tableau 2: Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD)

Contributions et annonces de contributions		Rapport financier mensuel – décembre 2013				
Donateur (CHF)	2009	2010	2011	2012	2013	
Allemagne	1 509 500	1 438 500	1 237 500	1 198 000	1 233 000	
Australie	1 525 650	1 952 400	1 803 600		2 689 900	
Autriche	302 480	285 640	258 600	240 200	243 600	
Canada	456 121		944 276	1 362 298		
Chine	211 000	200 300				
Corée, République de	357 000	344 400	322 350	334 950	313 600	
Danemark	616 746	180 019	331 230	321 903	491 063	
Espagne	533 750	467 950	400 050			
Estonie	49 425	28 932	26 209	23 199	24 160	
États-Unis	1 026 109	1 002 654	940 580	940 535	851 885	
Finlande	1 534 000	1 364 000	1 228 000			
France	2 250 500	655 500	611 000	600 500	617 000	
Irlande	1 357 200	409 200				
Japon	474 637	395 604	395 604	395 604	368 744	
Liechtenstein	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	
Luxembourg	754 000					
Norvège	1 710 279	1 784 440	1 593 626	2 438 905	2 287 108	
Nouvelle-Zélande		158 000				
Pays-Bas	1 472 990	1 472 990	1 472 990			
République tchèque			23 746			
Suisse				800 000	800 000	
Suède	2 026 384	2 353 920	2 074 322	2 386 480	2 245 600	
Taipei chinois			184 200		181 400	
Union européenne	1 518 550	1 574 550	1 187 500	1 024 050	1 232 000	
Total des contributions reçues	19 726 321	16 108 999	15 075 383	12 106 624	13 619 060	
Total des contributions, y compris les annonces de contributions	19 726 321	16 108 999	15 075 383	12 106 624	13 619 060	
Nombre total de donateurs	20	19	19	14	15	